

Objet : : « Rapport d'observations définitives sur la gestion du Centre Hospitalier et Universitaire de Marseille - Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille – « procédures de passation des marchés de dispositifs médicaux prothétiques implantables et accessoires » à partir des années 1993, arrêté par la chambre lors de sa séance du 5 octobre 2004.

Monsieur le Président,

En réponse au rapport d'observations définitives sur la gestion du Centre Hospitalier et Universitaire de Marseille - Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille – « procédures de passation des marchés de dispositifs médicaux prothétiques implantables et accessoires » à partir des années 1993, arrêté par la chambre lors de sa séance du 5 octobre 2004, j'ai l'honneur de vous indiquer que ce document n'appelle pas de réponses nouvelles de la part de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille.

Néanmoins, en accord avec Monsieur le Professeur REYNIER, Pharmacien – Chef de Service, je souhaite à nouveau souligner les points suivants :

- Le souci de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille est d'agir en toute transparence et si il reste des efforts à faire, nous sommes conscients que les principes qui ont présidé à la mise en place de nos commissions ne sont pas encore bien compris par les praticiens. Des procédures internes validées par la Commission Médicale d'Établissement paraissent nécessaires.
- Le problème des dispositifs médicaux et de leur mise en concurrence se heurte à l'absence d'un dossier scientifique clinique du type A.M.M. A l'inverse de la spécialité pharmaceutique, il n'y a pas dans le marquage C.E. d'éléments comparatifs par rapport aux autres dispositifs médicaux ayant le même objet.

Le manque de formation des praticiens est également criant dans ce domaine, la visite par les représentants est souvent leur seul moyen de formation.

.../...



80 rue Brochier 13354 Marseille cedex 5 - tél : +33(0) 491 382 002 - fax : +33(0) 491 382 100 - christian.rossi@ap-hm.fr



- La technicité et l'habitude du geste invasif avec un type de dispositifs médicaux rendant difficile le choix d'autres produits que les instruments auxquels les praticiens et le personnel infirmier sont habitués, le cas de l'achat des cathéters courts en 2002 est éloquent à ce sujet.
- Enfin, le Service Central de la pharmacie et du médicament qui gère les groupes de travail des référents s'engage à rendre des procès-verbaux de réunions plus complets et plus faciles à lire par les responsables des marchés et les tutelles qui souhaiteraient les consulter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.